

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1845.

BUDGET DE LA CHAMBRE POUR 1846.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ ⁽¹⁾,

PAR M. MAST DE VRIES.

MESSIEURS,

Votre commission de comptabilité vient d'examiner le compte des recettes et des dépenses pour l'exercice 1844, qui lui a été soumis par MM. les Questeurs.

Les crédits alloués s'élèvent à fr.	471,350 »
Les dépenses faites, appuyées de pièces justificatives, montent à	459,773 65

Les crédits ont ainsi excédé les dépenses de fr.	11,576 35
Ce chiffre doit encore être majoré de	559 88

pour l'indemnité de deux mois à laquelle un membre a renoncé.

Le compte de 1844 se trouve donc réglé avec un excédant de fr.	12,136 17
--	-----------

Il est réclamé comme prévision pour l'exercice 1846, une somme de 407,650 francs.

Les modifications à quelques articles sont justifiées par les explications dont ils sont suivis.

Une allocation de 2,000 francs avait été demandée afin de pouvoir distribuer aux membres des Chambres les exposés de situation des provinces et les procès-verbaux des séances des conseils provinciaux. Cette proposition n'a

(¹) La commission, présidée par M. VILAIN XIII, est composée de MM. SCHEYVEN, RODENBACH, LOOS, DE LEHAYE, MAST DE VRIES et ÉLOY DE BURDINNE.

pas été accueillie par votre commission; elle a pensé que ces documents se trouvant à la bibliothèque, on pouvait épargner cette dépense.

ARTICLE PREMIER.

Indemnité des membres fr. 272,000 »

Ce chiffre est demandé pour une éventualité de 8 mois de session pour 80 membres.

ART. 2.

Traitement du greffier. fr. 5,000 »

Fixé définitivement au Budget de 1845.

ART. 3.

Traitement du commis-greffier. fr. 2,500 »

ART. 4.

Traitement du commis expéditionnaire fr. 1,800 »

ART. 5.

Traitement du bibliothécaire fr. 4,000 »

L'année dernière, ce fonctionnaire avait réclamé une majoration, mais la commission de comptabilité ne crut point devoir proposer de changement, eu égard au peu de temps qu'il se trouvait en fonctions. Elle vous propose aujourd'hui, à la majorité de quatre voix contre une et une abstension, de porter le chiffre du traitement de 2,800 francs à 4,000 francs, soit une majoration de 1,200 francs, et ce comme traitement définitif et sur lequel on ne reviendrait plus à l'avenir.

ART. 6.

Traitement du sous-bibliothécaire. fr. 2,000 »

Une proposition a été faite de porter le traitement de ce fonctionnaire à 2,500 francs, pour le mettre en rapport avec la majoration accordée au bibliothécaire. Cette majoration a été rejetée par parité de voix. Les opposants se fondent sur ce que l'année dernière le chiffre a été admis comme définitif.

ART. 7.

Traitement du chef huissier fr. 1,700 »

ART. 8.

Traitement du premier huissier de salle fr. 1,450 »

ART. 9.

Traitement du deuxième huissier de salle. fr. 1,200 »

ART. 10.

Traitements de huit messagers à 1,000 francs fr. 8,000 »

La manœuvre du chauffoir exige une surveillance très-active, on en a chargé un messenger, mais par suite de cette nouvelle besogne, le service de la Chambre laisse à désirer. Il a paru indispensable d'en nommer un de plus. La majoration de 1,000 francs sur cet article est destinée au traitement du nouveau messenger.

ART. 11.

Traitement de la concierge. fr. 1,050 »

ART. 12.

Crédit pour le salaire des gens de peine fr. 2,950 »

ART. 13.

Traitements des sténographes fr. 22,000 »

ART. 14.

Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre fr. 5,000 »

ART. 15.

Impression des documents relatifs aux anciennes assemblées législatives du pays fr. 5,000 »

Une somme de 5,000 francs a été accordée depuis plusieurs années pour recueillir les documents dont il est question. Ces travaux sont terminés. Pour les rendre vraiment utiles, ils devraient pouvoir être publiés; c'est à ce titre que le crédit est demandé.

ART. 16.

Subside au Gouvernement pour l'aider à orner le Palais de la Nation de tableaux et de statues 12,000 »

Ce crédit est nouveau. Il a été admis par trois voix contre une; deux membres se sont abstenus; la majorité a motivé son acquiescement sur ce que le crédit accordé au Budget de l'Intérieur pour les beaux-arts, serait absorbé pendant plusieurs années, s'il devait seul supporter cette dépense.

ART. 17.

Papiers, plumes, feu, lumière, ameublement, impressions et dépenses imprévues fr. 60,000 »

Les prévisions du Budget de 1846 sont les mêmes que celles de 1845, sauf une majoration de 1,200 francs pour le traitement du bibliothécaire; de 1,000 fr. pour un nouveau messenger, et de 12,000 francs comme subside à donner au Gouvernement pour l'aider à orner le Palais de la Nation.

Nous vous demandons votre assentiment pour le chiffre de 407,650 francs.

Le Rapporteur,

Le Président,

MAST DE VRIES.

V^{te} VILAIN XIII.

Projet de Budget pour l'exercice 1846.

N ^o D'ORDRE.	NATURE de LA DÉPENSE.	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCE		Observations
		alloués POUR 1845.	demandés POUR 1846.	EN PLUS.	EN MOINS.	
1	Indemnités des membres.	(* 272,000	272,000	"	"	*) 8 mois de session et 80 membres tou- chant l'indemnité.
2	Traitement du greffier	5,000	5,000	"	"	
3	Id. du commis greffier.	2,500	2,500	"	"	
4	Id. du commis expéditionnaire.	1,800	1,800	"	"	
5	Id. du bibliothécaire	2,800	4,000	1,200	"	
6	Id. du sous-bibliothécaire.	2,000	2,000	"	"	
7	Id. du chef huissier.	1,700	1,700	"	"	
8	Id. du 1 ^{er} huissier de salle.	1,450	1,450	"	"	
9	Id. du 2 ^e id. id.	1,200	1,200	"	"	
10	Id. des 8 messagers à fr. 1,000.	7,000	8,000	1,000	"	
11	Id. de la concierge.	1,050	1,050	"	"	
12	Crédit pour le salaire des gens de peine.	2,950	2,950	"	"	
13	Traitement des sténographes.	22,000	22,000	"	"	
14	Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre.	5,000	5,000	"	"	
15	Pour imprimer les documents relatifs aux anciennes assemblées législatives du pays	5,000	5,000	"	"	
16	Subside au Gouvernement pour l'aider à orner le Palais de la Nation de tableaux et de statues.	"	12,000	12,000	"	
17	Papier, plumes, feu, lumière, ameublement, impressions et dépenses imprévues	60,000	60,000	"	"	
TOTAL. . . . fr.		395,450	407,650	14,200	"	